

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 16 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Alain DUBOIS, Maire

Étaient présents : Ms Alain DUBOIS, Samuel ELIOT, Cyrille BONNIN, Freddy SAVATIER, René SURIER, Mmes Denise FONTAINE, Dominique BRUNET

Étaient représentés : M. Patrick BOUGAULT, Mme Emmanuelle BOUGAULT (pouvoirs à M. Alain DUBOIS)

Étaient absents excusés : M. Ghislain HURÉ

M. Cyrille BONNIN a été nommé secrétaire.

Date de convocation : 09 février 2022

Date d'affichage : 09 février 2022

ORDRE DU JOUR

1. Demandes de subvention
2. Adhésion au CPIE
3. Adhésion à l'AMR37
4. Adhésion au FLES
5. SATESE37 : avis sur les modifications statutaires
6. Dossier de subvention relevant du produit des amendes de police
7. SIEPVV : avis sur la participation financière
8. Questions et invitations diverses

Observation sur le Procès-Verbal du 15 décembre 2021

Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

N° 2022-02-001 Subvention AFM Téléthon

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention d'AFM Téléthon.

Cette subvention permet à l'équipe de la délégation d'assurer les missions suivantes

- *représenter l'AFM-Téléthon au sein de différentes instances*
- *informer sur les maladies neuromusculaires*
- *rompre l'isolement des malades*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de ne pas subventionner l'AFM Téléthon.

N° 2022-02-002 Subvention Pompiers Humanitaires

Monsieur le Maire informe les élus d'une demande de subvention des pompiers humanitaires du GSCF (*Groupe de Secours Catastrophe Français*).

Cette subvention permet aux pompiers humanitaires de *réaliser leurs interventions sur le plan national ou international. Ils souhaitent mettre en place pour 2022 une action complémentaire d'assistances auprès de l'ensemble des Communes de France. Cette assistance permettrait la mise en place de matériel de première nécessité.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de ne pas subventionner les pompiers humanitaires du GSCF.

N° 2022-02-003 Adhésion Village Prudent

Monsieur le Maire présente aux élus un courrier du Président de l'association Prévention Routière.

Cette dernière a créé en 2017 le label Ville Prudent / Village Prudent avec le soutien de Groupama et du Syndicat des Equipements de la Route et le parrainage de l'association des Maires de France et demande donc aux communes qui le souhaitent, d'obtenir le label.

Les frais d'inscription sont de 70,00 € et en cas de label, une adhésion est demandée en fonction du nombre d'habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de ne pas obtenir le label Village Prudent.

N° 2021-12-063 Soutien à la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'adhésion au CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement).

Le CPIE coopère et agit au quotidien avec les habitants et l'ensemble des acteurs en territoire pour un monde plus écologique et solidaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide d'adhérer** au CPIE, dont la cotisation s'élève à 30,00 € (trente euros).

N° 2022-02-005 Adhésion à l'AMR37

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier proposant à la commune d'adhérer, comme chaque année, à l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France).

« Adhérer à l'AMRF c'est bénéficier d'une vie départementale collective, d'informations via les lettres électroniques, notes, la revue 36000 communes. Ce sont aussi des services comme le dépannage juridique, l'outil de création de site Internet [...] des outils de sensibilisations sur les grandes thématiques, des rencontres nationales, une convivialité et la solidarité entre collègues ».

L'adhésion comprend :

- la cotisation nationale : 56,00 €
- la cotisation départementale : 34,00 €
- l'abonnement mensuel à 36 000 communes : 19,00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents **décide d'adhérer** à l'AMRF et **autorise** Monsieur Le Maire à signer le bulletin d'adhésion et de régler par mandat administratif la cotisation annuelle de 109,00 €.

N° 2022-02-006 Adhésion au FLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier proposant à la commune d'adhérer au FLES (Fonds Local Emploi Solidarité) afin de le soutenir et de l'aider à accompagner les salariés en contrats aidés.

Il rappelle que le montant de l'adhésion est libre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** d'adhérer au FLES pour la somme de 50,00 € (cinquante euros).

N° 2022-02-007 Satese37 : avis sur les modifications statutaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 7 décembre 2020, modifiés par arrêté préfectoral en date du 29 avril 2021,

Vu la délibération n°2021-30 du SATESE 37, en date du 6 décembre 2021, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 16 décembre 2021,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

EMET un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 6 décembre 2021,

DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

N° 2022-02-008 Dossier de subvention relevant du produit des amendes de police

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental est chargé de répartir une dotation de l'Etat entre les différentes communes de moins de 10 000 habitants dans le cadre du reversement du produit des amendes de police.

Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour la mise en sécurité du centre bourg. Les travaux sont estimés à 23 786,00 € HT soit 28 543,20 € TTC, sous réserve de l'accord de l'ABF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **accepte** la réalisation de ces travaux de sécurisation dans le centre bourg et **autorise** Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention en découlant.

N° 2022-02-009 SIEPVV : avis sur la participation financière

Monsieur le Maire fait observer que depuis plusieurs années, peu ou pas d'enfant n'est inscrit aux écoles du RPI.

Toutefois, la commune verse chaque année une participation d'adhésion de 6 504,00 euros.

Un enfant de Pussigny est scolarisé au RPI cette année. La commune de Pussigny doit s'acquitter d'une participation de plus de 7 500 euros, alors qu'en suivant le mode de calcul actuel, les autres communes adhérentes ne cotisent en moyenne que 1 700 euros par enfant scolarisé.

Cela représente une participation de 441 % supérieur pour un enfant scolarisé de la commune de Pussigny par rapport aux autres communes adhérentes.

Devant cette situation injuste et très pénalisante pour notre commune, Monsieur le Maire propose aux élus d'officialiser par courrier recommandé sa demande, déjà formalisée à multiples reprises par oral et par mail, afin de revoir un mode de calcul plus cohérent et en adéquation avec la situation de Pussigny.

Afin de ne pas trop grever le budget du SIEPVV, Monsieur le Maire propose de verser une cotisation de solidarité de 3 000 € quand il n'y a pas d'enfant scolarisé et d'ajouter 1 280,71 € par enfant inscrit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **approuve** la proposition faite par Monsieur le Maire. Cette proposition solidaire de bon sens est acceptable bien que le coût de participation de notre commune reste cependant important et très inégal par rapport aux autres communes adhérentes.

- **reste ouvert** à toute autre proposition du SIEPVV, qui irait en ce sens

- **propose** qu'en absence d'accord possible, une procédure sera engagée pour demander la sortie de notre commune du SIEPVV

8. Questions et invitations diverses

- a) Monsieur le Maire présente la dernière étude du projet kiosque transmise par Monsieur Rémi BASSEZ (architecte de l'ADAC/CAUE) lors de la rencontre en visio avec ce dernier, plusieurs élus et Madame Sandrine CAPUS (juriste de l'ADAC). Monsieur le Maire rappelle aux élus que ce projet, se trouvant dans le périmètre des monuments historiques, doit faire l'objet d'un sondage archéologique, qui ne pourra être effectué qu'en début du 2^{ème} trimestre 2022. Monsieur BASSEZ nous a transmis le nom de 4 architectes afin que l'on puisse obtenir un devis pour la réalisation des plans et des dossiers administratifs de ce projet. Si nous le souhaitons, l'ADAC pourra examiner les différentes propositions obtenues. Une clause sera indiquée dans le futur contrat avec l'architecte précisant qu'en cas de fouille archéologique, la commune mettra immédiatement fin au projet.
- b) Achat de nouvelles décorations de Noël : afin de préparer le budget 2022, Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis des élus. Après discussion, les conseillers fixent un budget de 4 000 €.
- c) Défibrillateur : un auvent a été installé sur le mur des toilettes publiques dans le but de recevoir et protéger le défibrillateur et éventuellement une future boîte à livres. Cyrille BONNIN s'occupera du montage du défibrillateur.
- d) La distribution des sacs poubelles se fera lundi 28 février de 10h à 12h et de 16h à 18h.
- e) Monsieur Cyrille BONNIN souhaite utiliser la place et le terrain le 25 juin prochain pour une manifestation organisée par La Bike à 2 roues. Un marché avec des producteurs locaux et un barbecue seront prévus. Le conseil municipal autorise l'occupation du domaine public et approuve avec beaucoup d'intérêt cette manifestation.
- f) Suite au branchement de la fibre sur notre commune, Monsieur le Maire propose que la mairie y soit raccordée.
- g) Monsieur le Maire informe les élus qu'ils peuvent suivre des formations via les programmes proposés par l'AMIL (Association des Maires d'Indre-et-Loire). Un livret de formation est mis à leur disposition.
- h) Une réunion publique pour la fibre est prévue le mercredi 23 février à 18h30 dans la salle des fêtes. Un verre de l'amitié sera servi à la suite de cette réunion.
- i) Monsieur le Maire informe les élus que la porte grillagée est installée dans l'église et est facilement démontable. Certains d'entre eux l'avaient constaté et reconnaissent un travail artisanal de très bonne qualité, qui se fond bien dans l'espace et correspond en tout point à l'usage attendu.
- j) Monsieur le Maire présente deux devis de l'entreprise Harmony Paysages. Le premier pour l'entretien des espaces verts (taille des tilleuls et d'érables) et le deuxième pour le remplacement de végétaux sur le massif de la Place.
- k) Le vote des budgets devant avoir lieu avant le 15 avril prochain, Monsieur le Maire souhaite connaître la disponibilité des élus. Il est ainsi demandé de privilégier la réunion un mardi soir ou vendredi soir.
- l) Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors des travaux de terrassement pour la fibre optique, le panneau Stop Route de Saint-Clair a disparu. Il a pris contact avec la responsable des travaux. Après la rencontre avec le chef des travaux, il a été convenu que l'entreprise remplace le panneau Stop rapidement et refasse le revêtement du trottoir en gravier.
- m) Miroir de courtoisie : il est demandé de savoir s'il existe des miroirs de 1 000 x 1 000cm et d'en demander le devis le cas échéant. Avant cet achat, les élus observeront comment le soleil reflète sur le miroir déjà en place afin de ne pas occasionner un autre danger dû aux éblouissements.
- n) Monsieur le Maire informe les élus du mail reçu d'un administré nous demandant de voir si des personnes seraient intéressées pour l'achat de sa propriété familiale et de la grange attenante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Maire
Alain DUBOIS

Le secrétaire
Cyrille BONNIN

Les membres présents	Signature
Samuel ELIOT	
Denise FONTAINE	
Freddy SAVATIER	
Emmanuelle BOUGAULT	<i>Était représentée (pouvoir à Alain DUBOIS)</i>
René SURIER	
Ghislain HURÉ	ABSENT EXCUSÉ
Patrick BOUGAULT	<i>Était représenté (pouvoir à Alain DUBOIS)</i>
Dominique BRUNET	